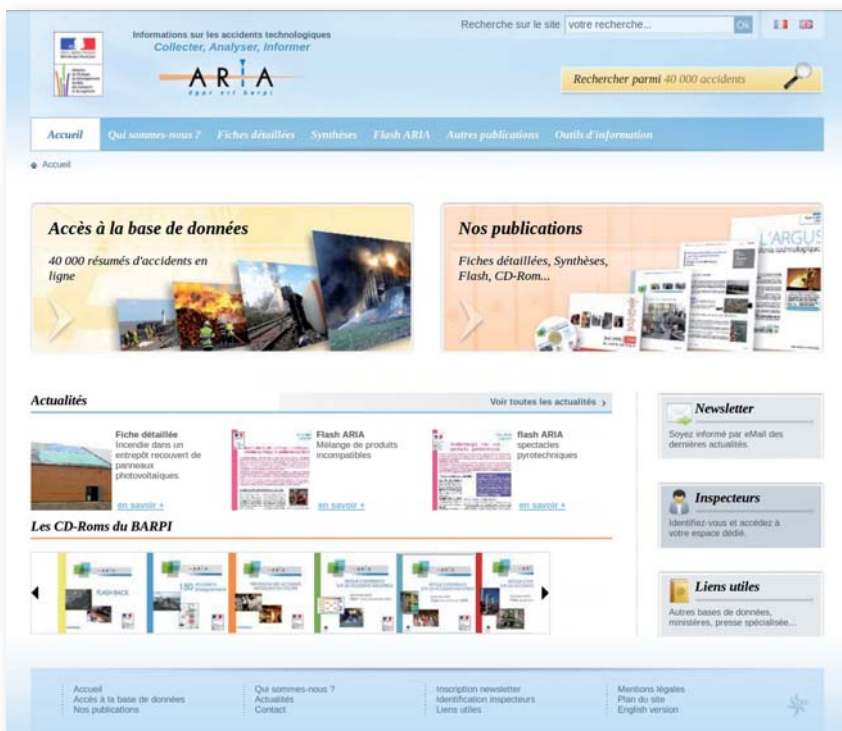


Capitaliser et diffuser les enseignements tirés de l'analyse des accidents industriels

Simon-Pierre EURY

Chef du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI)



Site public du BARPI www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Une structure dédiée en France

Facteur de progrès indéniable, le retour d'expérience (REX) est exploité depuis des décennies dans l'armement, l'aéronautique, le nucléaire et l'espace ; autant de secteurs à forts enjeux, en pointe en termes de sécurité et disposant de moyens conséquents pour analyser les accidents, incidents ou même simples écarts les concernant.

Après plusieurs événements majeurs au début des années 1980 (Mexico, Bhopal...), l'administration en charge du suivi des risques technologiques souhaite à son tour mieux appréhender les accidents et incidents impliquant des installations industrielles, mais aussi les

limites des mesures de prévention, de mitigation et d'intervention sur sinistre.

Plusieurs mois sont alors nécessaires aux syndicats professionnels et de salariés, experts, « candidats gestionnaires » potentiels et administration pour parvenir à un large consensus sur le dispositif à mettre en place : une structure spécifique au sein de la DPPR, devenue Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), du ministère du Développement durable, qui anime l'Inspection des Installations Classées (IIC). Contrôlant les établissements industriels et réalisant les investigations post-accidentelles, l'IIC offre de plus indépendance et garanties prévues par la loi de protection du secret industriel, des conditions impératives pour la participation des professionnels concernés.

Le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) est ainsi créé le 1er janvier 1992 et, pour être au contact du terrain et du tissu industriel, installé à Lyon auprès d'une importante Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DREAL aujourd'hui), dans une région où sont implantés de nombreux sites industriels et activités de recherche et développement en matière de sécurité industrielle. Renforcé en 2004 après le drame de Toulouse, le BARPI évolue ensuite avec la réorganisation du ministère en étendant ses activités à partir de 2008 aux transport de matières dangereuses, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression, mines et carrières, barrages et digues.

Capitalisation et diffusion du REX

Exploitant la base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents), le BARPI :

- collecte, centralise et analyse les données relatives aux accidents ;
- constitue un pôle de compétences pour soutenir la politique générale de prévention des risques technologiques ;
- appuie l'inspection notamment pour l'analyse d'événements importants ;
- diffuse des enseignements tirés de l'analyse factuelle des dizaines de milliers d'accidents répertoriés.

Sont ainsi recensés quotidiennement les accidents survenant en France – et dans une moindre mesure à l'étranger – dans l'ensemble des secteurs d'activité à risques technologiques, à partir du croisement des différentes sources d'information : services de secours, inspection, presse, organismes professionnels...

Les éléments de retour d'expérience diffusés en retour sont utilisés pour l'élaboration d'analyses de risques ou d'études de dangers, lors de l'instruction des dossiers, pour le contrôle des installations... Des articles techniques et analyses sont ainsi publiés dans la presse

à disposition est insuffisante, et il importe d'assurer la promotion et la communication jusque sur le terrain, c'est-à-dire au cœur des entreprises et activités, des éléments de retour d'expérience. La généralisation de nouveaux formats très synthétiques pour atteindre un maximum

exploitants par le biais d'un questionnaire et donnent de premiers éléments de réponse et de prévention.

Et pour améliorer encore la diffusion proactive du REX, le travail en lien avec les syndicats professionnels, relais naturels d'information pour les entreprises, est à privilégier en orchestrant des actions pour sensibiliser un maximum d'établissements confrontés aux mêmes risques industriels : industries très organisées, habituées à échanger entre elles mais pouvant bénéficier de la diversité des secteurs industriels couverts par ARIA, entreprises de taille plus modeste et souvent sujettes à la répétition d'accidents aux causes similaires... ■

“ Les éléments de retour d'expérience diffusés en retour sont utilisés pour l'élaboration d'analyses de risques ou d'études de dangers, lors de l'instruction des dossiers, pour le contrôle des installations ”

spécialisée et, dans un souci de transparence vis-à-vis du public et de meilleure réponse aux acteurs concernés par les risques industriels, diffusés depuis juin 2001 via le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr. **Plus de 40 000 résumés d'accidents** (faits, conséquences, circonstances, causes avérées ou non, suites et enseignements), ainsi que 250 fiches détaillées et illustrées d'accidents marquants, constituent la matière première de synthèses thématiques : réfrigération, chaufferies au gaz, foudre, déchets pyrotechniques, espaces confinés... La possibilité de s'abonner à une lettre d'information bimestrielle est offerte depuis fin 2009 et des vidéos d'archives sont accessibles depuis 2011.

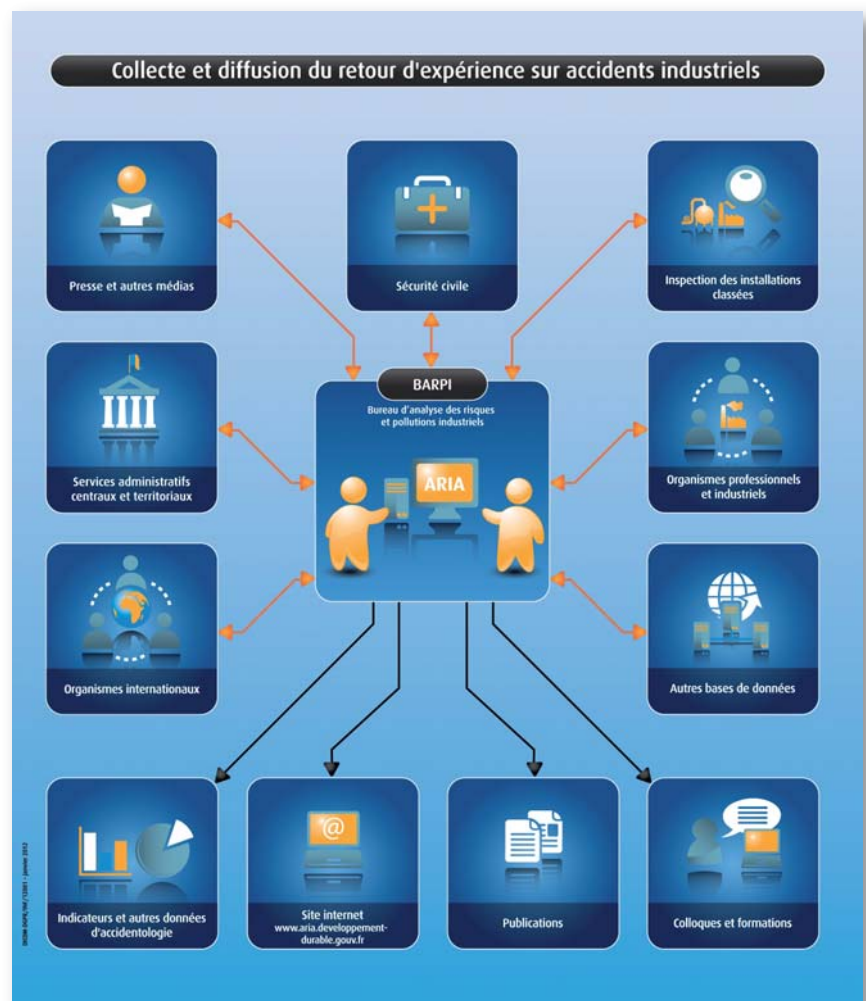
d'acteurs va dans ce sens : depuis 2008, les Flashs ARIA, focalisés sur des risques génériques illustrés par 2 ou 3 accidents récents et similaires, interpellent les

¹ Orthographe choisie à l'origine ; le BARPI est depuis devenu le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels

Perspectives

Sur le plan technique, l'enjeu, en matière d'analyse des événements, est d'*approfondir les investigations jusqu'aux causes profondes des accidents*, qui recouvrent le plus souvent des aspects organisationnels, sans s'arrêter aux premiers constats d'une défaillance technique (peut-être liée à un défaut de maintenance ou à un déficit d'analyse de risques ?) ou d'une « erreur humaine » (dissociable jusqu'à quel point de l'organisation du travail et de la préparation de l'activité ?).

Sur le plan de la communication, le site ARIA jouit d'une bonne notoriété auprès des publics concernés (professionnels et bureaux d'études, inspection, administration...). Mais dans un monde où l'information est pléthorique, la seule mise



Site public du BARPI www.aria.developpement-durable.gouv.fr